

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1978)**

Heft 446

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 446 23 mars 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

Progrès à toute petite dose

Rien ne vaut une sourde menace politico-publique pour mettre d'accord entre eux les faux-frères du secteur privé. Dès qu'une entreprise ou une branche économique revient un peu souvent dans les propos parlementaires et journalistiques, dès qu'elle se sent attirer l'attention du législateur, elle se fonde harmonieusement dans l'union sacrée, avec tout juste un zeste de renoncement à une partie des avantages les plus flagrats, au nom de l'helvétique « disposition au compromis » (Kompromissbereitschaft).

Il aura donc suffi que ces derniers mois on parle un peu trop des abus dans la commercialisation des médicaments pour qu'un accord sur les conditions de vente des spécialités pharmaceutiques soit enfin passé, mettant fin à des années de discussions laborieuses et de savantes manœuvres dilatoires.

A Bâle, on est content. Les prix ne vont pas s'effondrer, les avantages sur les taux de change n'auront pas à être répercutés au bénéfice des consommateurs, les marges vont se maintenir à tous les niveaux, les frais de distribution vont continuer de représenter la moitié du prix payé par les consommateurs, — en fait les caisses-maladie le plus souvent. Prenant bien soin de préserver ainsi l'essentiel, on s'est contenté de lâcher du lest sur un problème particulier, qui d'ailleurs empoisonnait passablement l'ambiance de complicité cartellaire.

Le problème en cause, c'est celui des rabais, en marchandises et en argent, que les producteurs et distributeurs accordent à leurs clients : pharmaciens, droguistes et médecins dispensants. Ces derniers surtout, très nombreux dans certains cantons alémaniques, ne répugnent pas à se pro-

curer de jolis compléments de revenus, par exemple en vendant au prix fort des échantillons gratuits non désignés comme tels, en fractionnant de gros emballages pour hôpitaux et en débitant les fractions au prix du petit flacon, etc.

Tous ces petits profits, ainsi que les ristournes de fin d'année et autres rabais et remises, feront dès le 1er septembre prochain l'objet d'une réglementation volontaire, conformément à l'accord récemment passé par les fabricants, les importateurs et les distributeurs-grossistes, qui s'engagent à limiter les distributions d'échantillons et d'emballages de lancement et à plafonner les rabais à 20 % en marchandises, respectivement à 15 % en espèces.

Cela ne représente pas forcément un immense progrès dans une branche où la douzaine se vend traditionnellement au prix de la dizaine. Et surtout, cela ne change rien au caractère très fortement cartellisé de la branche pharmaceutique, l'une des seules qui connaît encore les prix — ô combien — imposés.

Qui donc parlait de maintenir la surveillance des prix pour les médicaments après le départ de Monsieur Prix ? Vous n'y songez pas, après le bel Accord que viennent de ratifier les firmes qui contrôlent 80 % du marché des spécialités pharmaceutique ! Un zeste de renoncement pour une liberté totale, ce n'est pas cher, décidément...

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Politique de la santé : aller plus loin que demain — Etre en bonne santé dans une vingtaine d'années; p. 4 : La substitution du pétrole, mâchoire de l'état nucléaire; p. 5 Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Enigmes policières; p. 6 : Télévision et élections cantonales : des émissions en latin; p. 7 : Femmes, étrangères, non-qualifiées, célibataires; p. 8 : Courrier : Un syndicaliste face au Manifeste 77.